

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 116

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 20

À la première phrase du VII de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« prennent effet »

les mots :

« entrent en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.